Légende

Aires différenciées

- ■ A1. Aire de bâti villageois - Centre
- ■ A2. Aire de bâti villageois - Extension
- ■ A3. Aire de bâti - Pavillonnaire
- ■ A4. Aire de bâti des Ensembles homogènes
- ■ A5. Aire de bâti d'Intérêt paysager
- ■ A6. Aire de bâti sur Grands axes
- ■ A7. Aire de bâti à caractère Économique
- ■ A8. Aire de bâti à caractère Communautaire
- ■ A9. Aire de bâti à caractère Récréatif
- □ A10. Aire Rurale
- ▨ A11. Aire Rurale de Structuration paysagère
- ■ A12. Aire de Structuration paysagère

Périmètres

- ▩ Périmètre nécessitant une réflexion d'ensemble

Réseaux

- ═ Autoroute
- ━ Route de liaison
- ┅ Chemin de fer

FOND DE PLAN

- ■ Bâti du cadastre (Situation au 01/01/2010)
- ─ Réseau Hydrographique
- ■ Etang et plan d'eau
- □ Parcellaire du cadastre (Situation au 01/01/2010)

© Institut géographique national

REGLEMENT COMMUNAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE SILLY

RCU

Vu et adopté provisoirement par le Conseil communal en séance du _________
Par ordonnance

Le Directeur général FF, C. Huys
Le Bourgmestre, C. Leclercq

Le Collège communal certifie que le présent réglement communal d'urbanisme a été soumis à l'examen du public du _________ au _________
Par ordonnance

Le Directeur général FF, C. Huys
Le Bourgmestre, C. Leclercq

Vu et adopté définitivement par le Conseil communal en séance du _________
Par ordonnance

Le Directeur général FF, C. Huys
Le Bourgmestre, C. Leclercq

Approuvé par Arrêté ministériel du _________
Le Ministre,

Carlo Di Antonio

CARTE DES AIRES DIFFÉRENCIÉES

1

EDITION : **Septembre 2015**

0 250 500m

SOURCES :
DGO 4 : 1, rue des Brigades d'Irlande - B-5100 Namur
Mise à jour de la donnée PLI : Situation au 01/01/2000
DGO 1 : 8, Boulevard du Nord - B-5000 Namur
DGO 3 : 15, avenue du Prince de Liège - B-5100 Namur
IGN : Cartographie de base
Copyright Institut Géographique National - Bruxelles
Copie et reproduction interdites

Ces données n'ont pas valeur réglementaire et sont présentées pour information.
Elles ne sont pas nécessairement complètes, exactes ou à jour .
La commune, les bureaux d'études et la Région wallonne
n'assument aucune responsabilité quant au contenu de ces données.
L'utilisateur est invité à faire part au producteur de la donnée de toute erreur qu'il suspecte.

MAÎTRE D'OEUVRE :

COMMUNE DE SILLY
Place communale n°18 à 7830 Silly
Tel : 068-25 05 00
Fax : 068-25 05 39
Adresse internet : http://www.silly.be

AUTEUR DE PROJET :

ICEDD asbl
Institut de Conseil et d'Études en Développement Durable
Cartographie et systèmes d'informations géographiques
(ancienne dénomination Institut wallon asbl)
Siège social : boulevard Frère Orban, 4 à 5000 Namur,
Tél. : 081 25 04 80, Fax : 081 25 04 90
Email : icedd@icedd.be, Internet : www.icedd.be

En collaboration avec Philippe NICOLAS
Cité Cornet 4///1 à 7190 ECAUSSINES
Tél : +32.67.34.20.92 – Fax : +32.67.34.20.92
E-mail : architecture_urbanisme@citecornet.net
ARCHITECTE /// URBANISTE

Mandataire : L. SCHERAY : ____________

En date du : 30/09/2015